



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

permis de construire

Question écrite n° 94814

Texte de la question

Mme Maryse Joissains-Masini attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur les recours abusifs faits par des tiers sur les permis de construire délivrés par les communes. Les collectivités territoriales ont une demande importante en matière de logements et elles se doivent de tenir leurs engagements sur la mise en place des PLH avec une problématique du manque de logements sociaux, certaines communes étant pénalisées par la loi SRU. Elles ont aussi l'obligation d'appliquer le plan de relance économique sur leurs territoires et leurs projets d'urbanisme commercial sont aussi la cible de recours abusifs. Les dossiers sont ainsi bloqués pour deux ou trois années. Elle lui demande s'il ne pense pas qu'il est indispensable et urgent que les recours des tiers sur les permis de construire qui s'inscrivent totalement dans le règlement des POS ou PLU des communes, validés par les services de l'État avec contrôle de légalité, soient traités dans un délai raisonnable, de façon à confirmer si le recours est recevable ou pas.

Données clés

Auteur : [Mme Maryse Joissains-Masini](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94814

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2010, page 13144

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)